

CPTS Terres de Montaigu

Objet de la réunion : Discussion autour des mesures préventives en kinésithérapie

Le : 22/04/2020 **de :** 14h00 à 16h15

Participants :

- Agnes BOUDIER, MKDE à Saint-Fulgent
- Alexandre MOREAU, MKDE à La Bruffière
- Alix MOINE, MKDE à Saint-Colomban
- Antoine MARTIN, MKDE à Montaigu
- Benjamin GUILBAUD, Coordinateur CPTS Terres de Montaigu
- Bertrand BOULANGER, MKDE à Cugand
- Cédric AUBERT, MKDE à Saint-Philbert-de-Bouaine et membre du CA de la CPTS Terres de Montaigu
- Cédric GAUTHIER, MKDE à Montaigu
- Clara GUILLO, MKDE à Vieillevigne
- Dr Emmanuelle VALAIS-JOYEAU, Médecin généraliste à la Guyonnière et Présidente de la CPTS Terres de Montaigu
- Dr Philippe COLLEN, Médecin Généraliste à Saint-Philbert-de-Bouaine et Trésorier CPTS Terres de Montaigu
- Emma GIRARD, Ostéopathe à Saint-Philbert-de-Bouaine
- Fabienne REMAUD, MKDE à Chavagnes en Paillers
- Franck BERTHOME, MKDE à Saint-Colomban
- Franck LETELLIER, MKDE à Boufféré
- Gilbert BIDEAU, MKDE à Chauché
- Héloïse PIFFETEAU, MKDE à Cugand
- Laurent ABERNOT, MKDE à Vieillevigne
- MANUELA GOULET, MKDE à Vieillevigne
- Mathieu ILUNGA, MKDE à Treize Septiers
- Nathalie LEOEUF, MKDE à La Boissière de Montaigu
- Sophie ARZUL, MKDE à Montaigu
- Valérie LOIRET, MKDE à La Bruffière
- Yves-Marie DORE, MKDE à Montaigu

Documents distribués en séance :

- Diaporama « réflexion sur les mesures préventives du covid19 en kinésithérapie

Présentation de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Terres de Montaigu

Quelles prises en charge avant le 11/05/20

Cabinets fermés (condamnation juridique possible)

- Patient urgent soins vitaux et covid-19
- Patient en post-opératoire
- Patient dépendant
 - o En EHPAD : sur autorisation de l'équipe soignante
 - o A domicile avec accord du patient
- Patient chronique

Soins dispensés en veillant aux bénéfices/risques et à la bienveillance

Prise en charge lors du déconfinement

- Ne pas prendre en charge un patient avec de la fièvre !
- Adaptation des soins : l'ouverture de nos cabinets ne veut pas dire reprendre comme avant...
- Activité limitée
- Respect de la bienveillance
- Privilégier le domicile pour les personnes fragiles

Mesures Préventives générales pour la santé du kinésithérapeute

- Vêtements dédiés à notre travail
- Protection par masque
- Lunettes de protection/visières
- Lavage de mains +++
- A la maison (douche + changement de vêtements)

Mesures préventives pour la Santé du kinésithérapeute

Dans le cadre d'un patient diagnostiqué Covid-19 à domicile :

- Matériel de protection nécessaires
 - o Masques FFP2 ou double masque
 - o Charlotte / Bonnet/Casquette
 - o Lunettes de protection/visière/masque de ski
 - o Blouse/ surblouse/veste du patient à laisser au domicile

- Hygiène
 - Solution hydroalcoolique
 - Désinfection avec de l'alcool ou lingettes (des instruments, téléphone...)
 - Protection siège voiture
 - Lingettes désinfectantes pour la voiture

Mesures d'habillage

1. Déposer ses affaires (portable, stylos...)
 2. Solution hydroalcoolique (SHA) sur les mains
 3. Masque FFP2 et vérifier bonne étanchéité
 4. Lunettes de protection
 5. Charlotte
 6. Blouse
 7. Tablier
 8. Solution hydroalcoolique
 9. Entrer dans la zone contaminée
- Vérifier sur le patient porte bien son masque

Mesures déshabillage

- Avant de sortir de la zone infectée enlever les gants
- SHA
- Sortir de la zone infectée
- Charlotte
- Tablier
- Blouse
- Surchaussures
- SHA
- Enlever le masque
- Désinfection des lunettes et matériel utilisé éventuellement
- SHA ou lavage des mains au savon
- Reprendre ses affaires déposées avant la séance

Le retour à la maison, avant de rentrer à la maison il est raisonnable de passer un sas de « décontamination » :

- Prendre une douche
- Changer de vêtements
- Désinfecter portable et autres
- Enlever les protections du véhicule et le désinfecter

- **Mesures Préventives par le patient**

A domicile :

- Aérer sa maison avant notre passage (évite le confinement microbien)
- Porter un masque si il en a
- Se laver les mains
- Installer notre matériel de travail chez lui (bâton, chaise,...)

Au cabinet :

- Apporter leur propre serviette
- Avoir un masque
- Aller les chercher à leur voiture
- Pas de mains baladeuses
- Lavage de mains obligatoire à l'entrée dans le cabinet
- Retirer les chaussettes /chaussette de rechange

Nettoyage du cabinet / matériel

- Nettoyage régulier des locaux, insister sur poignées de porte, la robinetterie, les ordinateurs, téléphones, ...
- Entre chaque patient :
 - o Désinfection des tables
 - o Désinfection du matériel utilisé
 - o Aération

Le changement des pratiques

- Se considérer comme potentiellement contaminé/contaminant,
- Activité à domicile à privilégier
- Privilégier les exercices actifs et autopassifs afin d'éviter au max les contacts
- Fort impact sur notre activité économique
- Usure psychologique des patients et des praticiens (appréhension-distanciation compliquée avec notre thérapie)
- Réfléchir aux bénéfices/risques pour chaque patient
- Investissement financier supplémentaire dans les matériels de protection, de désinfection et d'hygiène

Le Télésoin en kinésithérapie, Arrêté du 18 avril 2020

- Mesure barrière par excellence, va permettre de garantir une surveillance, une évaluation régulière, un rappel des consignes de prophylaxie et la mise en œuvre d'exercices d'auto rééducation dirigés, limitant ainsi la perte de chance et les risques de séquelles fonctionnelles pour bon nombre de patients.

Les bilans ne peuvent pas être fait en Télésoin. Le patient doit déjà avoir vu le praticien.

Les patients de moins de 18 ans → présence des parents est nécessaire.

Patients présentant une perte d'autonomie → présence d'un aidant aidé

Liens des logiciels de santé compatibles avec la Télésoin : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/editeurs_solutions_de_telemedecine.pdf

Quelques informations supplémentaires : https://www.xn--kinfrance-d4a.fr/le-telesoin-et-les-kines/?is_wppwa=true#1587399982978-50840542-f66c

Comment s'organiser sur notre Territoire ?

Possibilité de s'organiser en Inter-Cabinets : discussion autour des cabinets/kinés spécifiques Covid ? Sur le même principe que les IDE. C'est une économie de matériels (une seule utilisation du masque FFP2)

Le Coordinateur CPTS peut recenser les besoins des masseurs-kinésithérapeute (cpts.terresdemontaignu@outlook.fr)

Equipements de protection :

- Une redistribution des équipements de protection stockés au Centre COVID sera effectué prochainement.
- Masque chirurgical doit être porté au maximum 4 heures
- Possibilité de s'approvisionner auprès des médecins s'ils ont des stocks importants
- Protection siège voiture récupérer dans un garage
- Visières de protection
 - o Portée avec un masque (bénéfice/risque...il vaut mieux toujours avoir une protection même si patient non suspect Covid)
 - o Désinfectée après chaque patient

Intervention dans les EHPAD

- Evaluer le rapport bénéfice/risque pour le patient et le soignant
 - o L'absence de soins est une perte de chance pour les résidents. Les soins pourraient reprendre rapidement si les gestes barrières sont respectés.

Bonne communication avec les médecins

- Possibilité d'utiliser une messagerie sécurisée (Mailiz par exemple)

Réception de stagiaire ?

- Manque d'équipements de protection pour les recevoir et peu de contact avec les patients donc moins intéressant pour la stagiaire

La balnéothérapie semble compliquée à gérer. A voir avec les hygiénistes et assurances.

Quelle source d'information ?

- Coronaclac (<https://lecmg.fr/coronaclac/>), site actualisé régulièrement

<u>Suites prévues</u>	<u>Qui</u>	<u>Echéance</u>
Réunion suite à la reprise d'activité pour faire un état des lieux de l'organisation des mkde	Tous les Masseurs-Kinésithérapeutes sur le territoire CPTS Terres de Montaigu	Mai 2020